

Éclatement ou recomposition du social ? Quelques réflexions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs...

Break-Up or Reconstruction of the Social? Some Questions Arising from the Situation in Quebec and Elsewhere...

¿Fragmentación o reorganización de lo social? Algunas interrogantes a partir de la situación en el Quebec y en otros sitios...

Frédéric Lesemann

Numéro 20 (60), automne 1988

Des recompositions du social éclaté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034118ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034118ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lesemann, F. (1988). Éclatement ou recomposition du social ? Quelques réflexions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs... *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (20), 125–130. <https://doi.org/10.7202/1034118ar>

Résumé de l'article

S'accommodant mal de l'idée d'un « éclatement du social », l'auteur cherche à reconstituer la genèse québécoise de la vision d'une crise de l'État providence. Après avoir interrogé cette perspective, l'article s'oriente vers l'analyse des transformations qui marquent le secteur social pour mettre en évidence la recomposition en train de s'y opérer. Cette recomposition émerge notamment de la prolifération de groupes communautaires qui posent la question de l'articulation entre des pratiques sociales autonomes et les services étatiques. C'est ainsi que le social se recomposerait à la manière de ce que plusieurs appellent le « Welfare Mix ».

Éclatement ou recomposition du social ? Quelques réflexions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs...

F. Lesemann

I Pour le dire d'entrée de jeu, je m'accommode mal aujourd'hui de l'idée d'un « éclatement du social ». Bien sûr, on savait confusément au Québec, dès 1976, que l'économie nord-américaine traversait une crise grave, mais ce n'est qu'en 1982, au moment où la récession a directement affecté l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec et que le taux de chômage a atteint un sommet inégalé depuis la Dépression, qu'on a vraiment pris conscience de la « crise ». Il aura fallu l'échec du référendum de 1981 sur la souveraineté, la décision gouvernementale de limiter la croissance des budgets de l'Éducation et des Affaires sociales, et de réduire les salaires

des fonctionnaires au prix d'un affrontement violent avec les syndicats, en 1982, pour « dramatiser » cette conscience, en particulier parmi les intellectuels des sciences sociales, dont on sait les liens d'interdépendance qu'ils ont entretenus avec l'État québécois au cours du dernier quart de siècle. Dans le domaine des politiques sociales, au-delà de quelques rares critiques de l'intervention étatique menées en fonction de grilles d'analyse d'inspiration marxiste, illichienne, castelienne, convergeant vers une dénonciation de l'État agent de domination de classe, de contrôle bureaucratique ou encore de contrôle social, il faudra l'importation des Minc, Lefort, Castoriadis, Tou-

raine d'après 1978, Maffesoli d'avant 1980, et surtout de Rosanvallon, pour donner une dimension de « crise de l'État providence » aux processus de restructuration alors en cours.

Mais la saisie de ces phénomènes reste, au Québec, essentiellement dominée par les catégories de l'économie et de la gestion administrative. Le débat politique, jusqu'alors entièrement absorbé par la question nationale, ne parvient pas à prendre forme, le Québec ne connaissant ni gauche ni droite formellement constituées et, encore moins, institutionnalisées. Pour avoir participé pendant quelques mois, à partir de février 1986, aux travaux de la Commission québécoise



d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (commission Rochon), je peux témoigner que tant son président que ses commissaires n'avaient pas vraiment conscience, au début de leurs travaux, d'une « crise de l'État providence », d'une crise de légitimité de l'intervention étatique. Il s'agissait alors plutôt pour eux d'une crise comble manifestée par la perte de la maîtrise de la croissance des coûts. Il a fallu la publication simultanée, en juillet 1986, de trois rapports de comités de travail mis sur pied par le gouvernement provincial sur les thèmes de la déréglementation, de la privatisation et de l'efficacité des services publics pour voir les thèses néo-libérales occuper pour la première fois la scène politique. Il y eut un vif débat public au cours des trois mois qui suivirent, alimenté de surcroît par le projet, conduit par le gouvernement conservateur fé-

déral, d'un traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Mais tout semble s'être arrêté là, en ce qui concerne la « crise de l'État providence ».

|| Bien sûr, dans des cercles restreints, l'élaboration de la réflexion est allée bon train. Par exemple, au sein du comité de rédaction de la *Revue internationale d'action communautaire*, c'est avec la préparation d'un numéro intitulé « Travailler le social », en 1981-1982, que nous avons commencé à prendre nos distances à l'égard de la représentation d'un social presque entièrement constitué par la programmation étatique, et partant, de la légitimité d'un rôle intellectuel de mise en question des diverses manifestations de l'emprise étatique sur le social, cloisonnement des pratiques sociales, division du travail, recomposition d'un social bureaucratique, etc. À notre tour, nous avons cherché à nous débarrasser d'une sociologie du contrôle social pour retrouver les « acteurs » concrets, dans ce que nous qualifions alors de processus de « réappropriation par les acteurs de leur action ». Plus nous pourrions contribuer, dans le choix des articles ou dans les recherches que nous menions, à dissocier État planificateur, normalisateur et acteurs concrets, plus nous pourrions parvenir à faire éclater, dans ce sens, le social construit par l'intervention étatique, à mettre l'objet en crise par la mise en évidence des pratiques réelles de contournement, de débrouillardise, bref, à retrouver, quelque part, le « vrai » social. Mais il y a un risque à affirmer la primauté de l'acteur, celui de tomber dans une psycho-sociologie des intentions ou de se complaire dans une description des modes de vie considérés pour eux-mêmes, sans prendre en compte que, si « small is beau-

tiful », « large is real » (voir l'éditorial de la *Revue internationale d'action communautaire*, n° 7/47, 1982, « Travailler le social »).

L'analyse des « groupes communautaires » et des « ressources alternatives », souvent constitués autant par leur rapport conflictuel à l'État que par une production originale, devait, entre autres, permettre d'« aller aux pratiques », comme on « va aux champs », avec l'intention d'y trouver sinon le « mouvement social », du moins des « éléments » des « nouveaux mouvements sociaux ». La problématique de l'alternative occupait alors beaucoup d'espace et la recherche ou les publications continuaient, me semble-t-il, en produisant, par exemple, une analyse des pratiques du mouvement des femmes et en insistant sur son autonomie propre, à perpétuer la représentation d'une rupture entre l'intervention étatique et les pratiques alternatives, qu'évoque justement le terme alternatif. Consécration de l'éclatement du social et d'une opposition identitaire.

|| Or, au Québec en tout cas, la quête intellectuelle des « nouveaux mouvements sociaux » s'est épuisée faute d'événements collectifs convaincants, de même que s'est épuisée la représentation d'un État dominateur et oppressif, pour les mêmes raisons. La très grande proximité sociale et culturelle entre les permanents des groupes, les usagers de leurs services et activités et les fonctionnaires responsables de financer et d'encadrer administrativement ces groupes est frappante. Ce sont généralement des femmes fortement scolarisées, ayant suivi des formations académiques ou parfois professionnelles dans les sciences sociales, partageant des perspectives d'intervention très proches, en particulier quand il est question des femmes — et

où peut-il ne pas en être question ? Qu'il s'agisse de pauvreté, de gérontologie, de crise du travail, de santé, de psychiatrie, de famille, elles sont les premières concernées et, de façon croissante, au Québec, la question des femmes traverse toutes les pratiques dites communautaires ou alternatives, marquant du même coup toutes les politiques sociales. Elles sont peut-être, en tant qu'elles mettent de l'avant d'abord leur identité de femmes, un des éléments déclencheurs primordiaux de la « recomposition » en cours du social.

La crise fiscale de l'État, manifestée depuis 1982 par des réductions dans les budgets de programmes, des stratégies de désinstitutionnalisation ou de maintien à domicile de diverses catégories de malades chroniques, de malades mentaux, de personnes âgées et de handicapés, et de privatisation de certains services, a commencé à bouleverser en profondeur la façon traditionnelle d'organiser les services. Désormais les ressources communautaires existantes ou créées pour l'occasion sont activement sollicitées, modifiant subtilement les rapports de pouvoir entre professionnels, usagers et bénévoles. Les ressources communautaires sont ainsi amenées, par la pression du financement étatique, à s'intégrer aux nouvelles perspectives d'organisation des services. On voit clairement se mettre en place une stratégie d'intervention sociale réservant à l'État l'exercice prioritaire des fonctions de protection sociale, corrélatif de l'énoncé des droits des années soixante-dix. Les fonctions dites de « développement social », les mesures favorisant l'intégration sociale, semblent désormais plutôt laissées à la responsabilité du secteur communautaire, en principe largement soutenu financiè-

rement par l'État. C'est du moins ce qui est en train de se passer dans les domaines où doivent s'exercer des fonctions préventives, et où sont appliquées également des politiques de désinstitutionnalisation, tels la santé mentale, la gérontologie, la délinquance juvénile, la qualification professionnelle des assistés sociaux, la soutien aux mères seules, etc. Il y a quelques années à peine, de telles politiques auraient suscité la plus vive opposition de la part du secteur communautaire et des analystes de la scène sociale. L'État glouton, récupérateur, contrôleur aurait été vivement dénoncé. Aujourd'hui, l'attitude va de la collaboration active, au titre de la complémentarité, à la conscience qu'il n'y a pas d'issue à refuser toute collaboration. Davantage, comme nous avons pu le constater dans une étude récente (Lamoureux et Lesemann, 1987), la très grande majorité des ressources communautaires et des groupes alternatifs reconnaissent qu'il y a nécessité d'articuler ressources et services publics et qu'il y a moyen pour eux de négocier un rapport qui n'annule pas l'originalité et la spécificité de leurs pratiques. Que s'est-il donc produit en si peu d'années qui explique un tel retournement ?

V Sans doute faut-il voir là une transformation des caractéristiques démographiques et sociologiques des acteurs en présence. Je pense en particulier à des indices tels que la forte croissance de la main-d'oeuvre féminine, de plus très scolarisée, dans le secteur des services sociaux, en particulier dans leur versant communautaire. Or, les possibilités d'emploi dans les services publics étant quasi nulles, il est désormais naturel qu'à des fins de survie des organismes employeurs, on négocie. À titre d'information, et par

analogie, il est reconnu aux États-Unis que nombre de négociations de conventions collectives axées sur la nécessité de « sauver l'emploi » ont été menées dans un contexte de pression des femmes, souvent nouvellement arrivées sur le marché du travail, pour sauvegarder leur droit à bénéficier d'un emploi. Je n'ai malheureusement pas les moyens d'illustrer cette réalité, qui me semble pourtant déterminante. Simultanément, parce que ces intervenantes sont des femmes, et qu'elles se reconnaissent comme telles, développant une conscience de solidarité dans la condition féminine, elles vont pouvoir déterminer elles-mêmes une hiérarchie dans l'urgence des cas et dans les priorités d'intervention, et non pas se les faire imposer par une rationalité bureaucratique. Au nom de cette conscience de solidarité, elles seront dans certains cas prêtes à négocier des conditions salariales nettement défavorables à condition de pouvoir sauvegarder le « sens » et la logique d'intervention des services qu'elles dispensent.

Sur un autre plan, il faut prendre en compte ce que j'appellerai sommairement l'épuisement croissant de la logique des services. Nombreux sont les fonctionnaires pour qui la poursuite du développement des services, avec le corporatisme qui les accompagne inévitablement, est un non-sens tant pour les finances publiques que pour les bénéficiaires, dont ils ne favorisent ni l'autonomie, ni la réinsertion sociale. Ils mettent donc beaucoup d'espoir dans le mouvement de désinstitutionnalisation et de recours croissant au secteur communautaire. Parallèlement, les bénéficiaires de services semblent effectivement préférer demeurer à domicile ou dans des petites unités décentralisées, tels

les appartements surveillés, par exemple, aussi longtemps que possible ; dans d'autres cas, les centres communautaires et centres de jour remplissent un rôle de socialisation fondamental. Comme on peut le constater dans les centres de femmes, de personnes âgées ou d'ex-psychiatriés, il n'y a nul besoin de ressources professionnelles, bien au contraire ; il y a par contre exercice actif de la solidarité par l'entraide et la défense des intérêts communs.

Un autre élément, enfin, susceptible d'expliquer cette relative interpénétration des secteurs public et communautaire, réside dans l'évolution de l'analyse relative à la constitution et au rôle de l'État providence (Lesemann et Lamoureux, 1987). Contrairement à l'analyse néo-libérale, qui voit dans le développement de l'État providence une dérive ou une usurpation, une analyse historique de sa constitution (voir par exemple Ewald, 1986) permet d'y reconnaître une demande d'institutionnalisation d'arrangements précaires et limités de soutien mutuel, de formes de solidarités éphémères. Le développement de l'État providence est possible parce que l'État définit et garantit un espace et des conditions juridiques légitimes où la société peut produire, dans la confrontation des points de vue et des intérêts particuliers, les

normes, toujours sujettes à débat, du légitime et de l'illégitime. L'État providence est en ce sens l'expression de la poussée historique des revendications démocratiques qui ont exigé la garantie et la réalisation des droits démocratiques à l'égalité des chances et qui, conjuguées à la demande croissante d'institutionnalisation des formes de protection contre les risques du « vivre-ensemble », confèrent à l'État providence une « positivité juridique et politique propre », selon les termes d'Ewald. Certes, au cours des années, l'État providence au Québec a été « recouvert » par des systèmes de services avec lesquels il a eu tendance à être confondu. Ces systèmes se sont développés selon leur logique propre, mue par la consolidation des intérêts corporatistes, dans le cadre d'une emprise technocratique monopolistique sur la définition du social. L'établissement d'un lien (critique) entre les services publics et les ressources communautaires, présumément porteuses d'une dynamique démocratique, devrait donc permettre de restaurer l'État providence dans ses fonctions démocratiques de protection juridique et matérielle.

VI Un tel positionnement de l'analyse conduit à mettre en évidence le processus de « recomposition » plutôt que d'« éclatement » du social. Il n'est évidemment pas possible de définir le social à partir de ses strictes formes institutionnalisées parce qu'elles ne donnent à voir qu'une face de la réalité sociale. Le « social » n'est jamais que « problèmes sociaux ». Il est tout autant relations sociales, solidarités sociales de base, initiatives d'entraide, de soutien que des groupes se donnent, de façon éphémère ou durable, pour consolider des conditions de vie « normales » favorisant l'autono-

mie, pour se protéger contre des menaces extérieures, pour se défendre contre des abus de pouvoir, bref, pour construire et reconstruire jour après jour les conditions de leur liberté. C'est cette double dynamique du social — exercice de la solidarité et formes institutionnalisées de la protection juridique et matérielle — qui permet d'éclairer le processus de « recomposition » (partielle, bien sûr !) du social que nous croyons pouvoir déceler actuellement au Québec. L'intervention de l'État dans le social est toujours aussi massive, mais la dynamique de cette intervention se transforme, au moins dans les secteurs où il y a lieu de négocier un rapport avec des organisations communautaires qui relèvent davantage de l'exercice des solidarités que de celui de la protection juridique. La question cruciale est dès lors de concevoir théoriquement, juridiquement et administrativement un rapport entre des entités de nature, d'histoire, d'ampleur, de statut, d'expérience, de projet non seulement tout à fait inégaux, mais différents.

Un examen de certaines pratiques observées dans les services sociaux publics et dans des ressources communautaires ou alternatives (Lamoureux et Lesemann, 1987) nous a permis d'illustrer la très grande difficulté d'établir ces rapports respectueux des différences, pourtant souhaités et même jugés inévitables par la plupart des partenaires. L'interdépendance entre ces deux catégories d'organisations est cependant reconnue et pratiquée dans de nombreux cas, mais on souligne le risque constant d'usurpation et de perversion de savoirs et de pratiques propres au secteur communautaire, qui revendique son droit à « faire ailleurs et autrement », tout en luttant pour des formes d'insti-

tutionnalisation acceptables. Ce que demandent les ressources communautaires, c'est que leur contribution sociale soit reconnue et que, par conséquent, une part de la richesse collective leur soit attribuée, sous forme de financement adéquat et stable ; elles s'opposent à tout contrôle bureaucratique autre que la légitime surveillance comptable, à toute insertion dans une programmation, à tout statut de ressource complémentaire aux services publics existants ; elles veulent être partie prenante de la formulation de politiques cadres relatives à la sécurité du revenu, au vieillissement, à la santé mentale, à la jeunesse et au logement, à propos desquelles elles entendent défendre les intérêts des personnes concernées et faire reconnaître leur contribution à une action sociale qui ne peut être réduite à l'action des seuls services gouvernementaux ; elles se veulent « partenaires sociales à part entière et égale » sur la base de la reconnaissance de leur expertise et de leur contribution au mieux-être de la société. Elles ne veulent pas être intégrées au réseau public, mais elles veulent être reconnues formellement d'intérêt public, comme partenaires autonomes et non comme réseau de services résiduels. Cette revendication d'un partenariat équilibré est portée au Québec, avec plus ou moins d'intensité, par des dizaines de fédérations de groupes communautaires ou alternatifs sectoriels, d'associations de bénévoles et de groupes d'entraide qui représenteraient près de 4000 groupes différents.

VII Je voudrais, pour terminer, introduire une brève référence à l'évolution de la problématique du « social » parmi quelques auteurs anglo-saxons du domaine des politiques sociales. Pour nombre



d'entre eux, que ce soit en Angleterre, en Allemagne ou dans les pays nordiques (voir par exemple Walker, 1985, 1987, Webb et Wiston, 1987, Evers et autres, 1986, 1987, et Offe et Heinze, 1988), la préoccupation de la « crise de l'État providence » a marqué la réflexion de la fin des années soixante-dix et du tout début des années quatre-vingt. Aujourd'hui, la réflexion semble s'être déplacée, entre autres vers la notion de « Welfare Mix », qui témoigne de l'effervescence sociale qu'on semble (re)découvrir un peu partout. Dès lors, la question se pose là aussi des modalités de l'articulation des pratiques sociales autonomes et des services étatiques, mais aussi, dans de nombreux pays, de l'entrée en scène croissante d'une logique de marché, en particulier dans le domaine de l'hébergement.

Les politiques sociales du « Welfare Mix » évoluent. Marquées par leur orientation traditionnelle vers le travail, les politiques sociales sont de plus en plus caractérisées également par la nécessité de prendre en charge les fonctions du « caring », fonctions de support primaire, familial étendues. Dans cette dimension du « caring » en pleine expansion, les formes communautaires de services (y compris bien sûr tous les processus de désinstitutionnalisation), d'entraide, tendent à remplir une

fonction croissante par rapport aux services publics existants. En somme, on est probablement en train de pouvoir discerner un double mouvement dans les politiques sociales : à la restructuration du travail, de l'emploi et du revenu, aux problèmes qui correspondent à ce processus fondamental dans nos sociétés, répondent tant bien que mal, mais de façon indispensable, les politiques sociales traditionnelles, celles des transferts, de la lutte contre la pauvreté et le chômage ; au développement croissant non seulement de diverses formes de soutien social, de prévention de la marginalisation, de recherche de relations chaudes et valorisantes, de pressions à la désinstitutionnalisation, mais aussi de préoccupations relatives à la qualité de la vie, à la maîtrise du temps, des corps, à l'éthique correspond un secteur en plein essor de pratiques communautaires dont les liens avec les interventions de l'État sont en voie d'élaboration, de clarification. Comme il semble de plus en plus acquis, ne serait-ce qu'en termes strictement organisationnels (voir Mintzberg, 1983), qu'il y a des limites infranchissables à la rationalisation des services d'aide et de soutien, l'importance des ressources communautaires s'en trouve accrue d'autant. C'est dans cette perspective que se développe une réflexion à partir de la notion de « co-production » du bien-être dans le secteur des services. Il existe par exemple à ce titre, à Montréal, au moins quatre regroupements de personnes bénévoles entraînées à l'écoute et à la relation d'aide, souvent chapecoutées par des services publics, et qui assurent 24 heures par jour une présence physique ou téléphonique pour les personnes en détresse. Elles co-produisent explicitement, avec à peine quelques professionnels, tout un pan

du soutien social, en particulier pendant les temps où la demande est la plus forte : en dehors des heures de bureau, qu'il s'agisse du soir, de la nuit ou des périodes de fêtes.

À travers cette évolution des domaines, des statuts, des formes et des acteurs de la production des politiques sociales, c'est toute la transformation des sociétés industrialisées axées sur le travail en des sociétés orientées vers la préoccupation des modes de vie, des « sociétés du temps libre » pour reprendre la terminologie de Gorz (1986), que l'on peut percevoir. Cette transformation entraîne à son tour une profonde modification des rôles sexuels et il ne faut dès lors pas se surprendre de l'importance croissante prise par les femmes dans la recomposition du « social ».

Frédéric Lesemann
École de service social
Université de Montréal

Bibliographie

- EVERS, Adalbert et autres. 1987. *Fragen der Arbeit und Beschäftigung als Bezugsrahmen von Reformkonzepten im Bereich Sozialer Pflegedienste*. Bonn, Bundesministerium für Jugend, Frauen, Familie und Gesundheit.
- EVERS, Adalbert, H. NOWORTNY et H. WINTERSBERGER. 1986. *The Changing Face of Welfare*. Aldershot, Gower.
- EWALD, François. 1986. *L'État-providence*. Paris, Grasset.
- GORZ, André. 1986. « Qui ne travaille pas mangera quand même — Vers une redéfinition du lien travail-revenu », *Problèmes économiques*, 1993, 8 octobre : 18-24.
- LAMOUREUX, Jocelyne et Frédéric LESEMANN. 1987. *Les Filières d'action sociale*, rapport de recherche. Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- LESEMANN, Frédéric et Jocelyne LAMOUREUX. 1987. *Le Rôle et le devenir de l'État-providence*, Synthèse dirigée des connaissances. Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- MINTZBERG, Henry. 1983. *Structure et dynamique des organisations*. Montréal, Paris, Éditions d'organisation, chap. 19 (relatif à la bureaucratie professionnelle).
- OFFE, Claus et R.G. HEINZE (éd.). 1988. *Organisierte Eigenarbeit*. Frankfurt a. M., Suhrkamp (à paraître).
- WALKER, Alan. 1985. *The Care Gap*. Londres, Local Government Unit.
- WALKER, Alan. 1987. « Enlarging the Caring Capacity of the Community: Informal Support Network and the Welfare State », *International Journal of Health Services*, 17, 3 : 369-386.
- WEBB, A. et G. WISTON. 1987. *Social Work, Social Care and Social Planning: The Personal Social Services since Seebohm*. Londres, Longman.